

neodisher® N

Détergent neutralisant acide liquide sans tensioactifs
pour le traitement en laveur désinfecteur



Principaux domaines d'utilisation :

Neutralisation de résidus alcalins en cycle de neutralisation et / ou pré-lavage acide lors du traitement mécanique :

- d'instruments chirurgicaux, d'ustensiles d'anesthésie, de conteneurs, de chaussures de bloc opératoire, de biberons et d'autres ustensiles médicaux.
- de la verrerie de laboratoire dans les laboratoires médicaux et industriels.
- de cages d'animaux et de chariots de transport (lavage acide).

Propriétés :

neodisher N s'emploie pour la neutralisation de résidus alcalins ou comme détergent pour l'élimination du calcaire, des lithiases et d'autres résidus solubles à l'acide. Ne contient pas de tensioactifs. Se rince très facilement.

Compatible avec le matériel en verre, en céramique, en acier inoxydable et en matières plastiques ou en caoutchouc. Déconseillé pour les métaux lourds non ferreux, les pièces chromées et l'aluminium anodisé.

Nécessite des conduites d'écoulement résistantes aux acides.

Les conduites en éternit et en fonte sont inappropriées et exigent au préalable, une neutralisation de la solution à évacuer.

Utilisation et dosage :

En autolaveur.

Neutralisation : 1 – 2 ml/l, dans le doseur, au premier rinçage après la phase de lavage alcaline

Pré-lavage acide : 2 – 4 ml/l à 40 – 60 °C.

S'assurer d'un rinçage complet (de préférence avec de l'eau déminéralisée)..

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

N.B : Vérifier la résistance à l'acide des canaux d'évacuation, des bacs et de la machine

Données techniques :

Poids spécifique (20° C) : 1,5 g/cm³

Domaine pH (déterminé en eau déminéralisée, 20° C) 1 – 4 ml/l : 2,2 – 1,4

Viscosité (concentrée, 20° C) : < 10 mPas

Facteur de titrage : 0,16 (selon l'échelle de titrage neodisher)

Composants :

Selon la recommandation européenne :

15 – 30 % d'acide inorganique (d'acide phosphorique)

Marquage CE :

neodisher N est conforme au décret No. 95-292 du 16 mars 1995

relatif aux dispositifs médicaux et à la directive européenne 93/42/CEE.



DR. WEIGERT

Dr. Weigert France CAPN – Tour Ampère 3 – 93153 Le Blanc Mesnil Cedex

Tel: 01.48.67.90.33 E-Mail: info@drweigert.fr

Telefax: 01.48.67.29.14 Internet: www.drweigert.fr

Les informations de cette fiche technique se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne sauraient dispenser l'utilisateur de ses propres contrôles et de se reporter à la législation en vigueur. Une assurance juridique de propriétés déterminées ne peut pas être déduite..

neodisher[®] N

Détergent neutralisant acide liquide sans tensioactifs
pour le traitement en laveur désinfecteur



Stockage :

Craint le gel à partir de - 15° C. Dans les conditions indiquées 4 ans.

Indications de risques et consignes de sécurité :

Classement et étiquetage selon les critères du décret des matières dangereuses et des directives européennes.

Symbole de danger C – corrosif

Acide phosphorique > 25 %

Indications de risques :

R 34 Provoque des brûlures.

Consignes de sécurité :

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S 27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S 36/37/39 Porter des vêtements, des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la fiche technique).

Vous trouverez des informations relatives à la sécurité et à l'environnement dans les fiches de données de sécurité de la CEE.

Celles-ci sont disponibles sur : www.drweigert.com - rubrique service.

FT 4201/2-1
01/03

Carton de 10 flacons de 1 litre



DR. WEIGERT

Dr. Weigert France CAPN – Tour Ampère 3 – 93153 Le Blanc Mesnil Cedex
Tel: 01.48.67.90.33 E-Mail: info@drweigert.fr
Telefax: 01.48.67.29.14 Internet: www.drweigert.fr

Les informations de cette fiche technique se basent sur nos connaissances et expériences actuelles. Elles ne sauraient dispenser l'utilisateur de ses propres contrôles et de se reporter à la législation en vigueur. Une assurance juridique de propriétés déterminées ne peut pas être déduite.